ASSEMBLÉE NATIONALE

17e LÉGISLATURE

Mercredi
21 mai 2025
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 65

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

# Compte rendu

## Commission de la défense nationale et des forces armées


– Audition, ouverte à la presse, du vice-amiral Emmanuel Slaars, sous-chef d'état-major en charge des opérations aéronavales (ALOPS) auprès du chef d'état-major de la Marine (cycle « Espaces maritimes et enjeux de défense »). ..... 2

– Informations relatives à la commission ..... 19


**Présidence de M. Jean-Michel Jacques,** *Président*

ASSEMBLÉE NATIONALE

*La séance est ouverte à onze heure dix-huit.*

*

*  *

**M. le président Jean-Michel Jacques.** Nous accueillons aujourd'hui l'amiral Emmanuel Slaars, sous-chef d'état-major en charge des opérations aéronavales auprès du chef d'état-major de la marine (ALOPS), dans le cadre de notre cycle consacré aux espaces maritimes et enjeux de défense. L'amiral Slaars, fort d'une carrière riche au sein de la marine nationale, notamment comme commandant des forces françaises aux Émirats arabes unis et commandant de la frégate de défense aérienne *Chevalier Paul*, nous apportera une expertise précieuse sur les défis stratégiques actuels.

La France, avec son vaste domaine maritime, doit assurer une présence sur tous les océans du globe, des missions de haute intensité aux opérations de surveillance et de sauvetage. Ces missions s'effectuent dans un contexte de tensions croissantes, particulièrement en Méditerranée, en Indopacifique et en Mer Rouge.

Amiral, nous sommes impatients d'entendre votre analyse sur ces enjeux.

Je tiens à préciser qu'à votre demande, la fin de cette l'audition se déroulera à huis clos, afin de permettre un échange d'informations plus approfondi.

**Vice-amiral Emmanuel Slaars, sous-chef d'état-major en charge des opérations aéronavales auprès du chef d'état-major de la marine.** Je vous remercie pour votre invitation. Il est crucial de comprendre que les mers, bien qu'elles puissent sembler éloignées de nos territoires, constituent en réalité le théâtre principal d'affrontements souvent invisibles. Les unités de la marine nationale sont quotidiennement en contact avec le compétiteur russe, parfois sur plusieurs théâtres simultanément. À titre d'exemple, nos avions de patrouille maritime Atlantique 2, opérant en mer Baltique dans les espaces internationaux, font l'objet de pointages par les conduites de tir russes, ce qui pour mémoire constitue le dernier geste avant un tir effectif. Ce type d'incidents se produit régulièrement en Méditerranée et, de manière plus sporadique, mais stratégiquement significative, en Atlantique Nord.

Aujourd'hui, quel que soit le théâtre, nos unités sont véritablement en opération, depuis les opérations de haute intensité en mer Rouge ou du déploiement du groupe porte-avions en mer de Chine, jusqu'aux missions de renseignement et de lutte contre les trafics illicites. Il est important de noter une évolution inquiétante concernant ces trafics illicites. Nous sommes passés d'activités criminelles classiques à des opérations de grande criminalité, potentiellement soutenues par des acteurs étatiques. Cette capacité d'action hybride s'exerce notamment à travers la prolifération de trafics illicites, comme nous l'avons observé par exemple avec les vagues de narcotrafic depuis la Syrie durant la période du Covid.

Concernant la flotte fantôme russe, nous travaillons activement, dans le respect du droit international, à développer des moyens d'action plus efficaces. Cette flotte assure une part importante du PIB de la Russie et opère souvent en dehors des normes environnementales et légales internationales.

En mer Baltique, notre présence régulière, notamment avec des avions de patrouille maritime et des navires, vise à exprimer notre solidarité envers nos alliés de l'Otan et nos partenaires. Cette présence fait suite aux actions menées contre des câbles sous-marins dans la région, qu'il s'agisse de câbles de transfert de données ou d'alimentation électrique. Ces derniers sont particulièrement critiques, car leur rupture pourrait entraîner des déstabilisations de réseaux et potentiellement des *black-out* à grande échelle. Bien que la France ne soit pas riveraine de la Baltique, nous sommes parmi les nations non riveraines les plus engagées au sein de l'Otan dans cette zone. Notre effort a contribué à freiner, au moins temporairement, les actions de sabotage contre les câbles sous-marins.

En Méditerranée, la situation a évolué après la chute du régime d'Assad en Syrie et la remise en cause de la présence russe à Tartous. Nous avons pu suivre le désengagement russe de Syrie, mais il n'est pas exclu qu'ils y reviennent à l'avenir. L'observation récente des alliés de la Russie dans le bassin méditerranéen a révélé son potentiel d'action future, malgré la fermeture actuelle des détroits turcs limitant l'accès de sa flotte basée en mer Noire. La situation demeure instable et le rétablissement d'une base russe en Syrie ou ailleurs en Méditerranée reste une possibilité à ne pas écarter.

Dans l'océan Indien, la France maintient, depuis décembre 2023, un engagement constant pour la sécurité du trafic maritime en mer Rouge. Notre présence, unique parmi les nations européennes, permet de sécuriser une part significative du trafic. L'Italie nous a rejoints dans cet effort, tandis que la Grèce a pris le commandement de l'opération de l'Union européenne (UE) Aspides. Il convient de souligner la rapidité remarquable avec laquelle cette opération européenne a été mise en place, témoignant d'une accélération notable du processus décisionnel au sein de l'Union. Notre capacité à opérer en mer Rouge précédait le lancement de l'opération européenne, et il est fort probable que nous y maintenions notre présence même après son terme plus ou moins proche. Cette artère maritime s'avère en effet cruciale pour la continuité de la France avec les territoires d'outre-mer, tant dans le sud de l'océan Indien qu'au-delà. Nous poursuivons donc l'escorte des navires ravitaillant directement nos territoires ultramarins dans cette zone.

La situation dans le détroit d'Ormuz semble s'être stabilisée de prime abord. Cependant, nous devons conserver une grande flexibilité face aux négociations en cours avec l'Iran concernant son programme de développement nucléaire. Les récents soubresauts diplomatiques, non-initiés par la France, mais par d'autres partenaires, exigent une réactivité accrue pour continuer à défendre nos intérêts. En tant qu'État doté et signataire du traité de non-prolifération, nous avons des obligations spécifiques dans la lutte contre la prolifération nucléaire, auxquelles nous n'avons jamais failli. Cette situation justifie le maintien de nos capacités d'action autonomes dans la région.

Concernant la question de la souveraineté abordée plus tôt par l'amiral Vaujour, je souhaite souligner l'importance cruciale du porte-avions comme outil de projection de puissance par excellence. Mon expérience en tant que commandant des forces françaises au Moyen-Orient et dans l'océan Indien m'a permis de constater à quel point nos partenaires, soucieux de leur propre souveraineté, deviennent particulièrement pointilleux quant à l'utilisation de leur espace aérien en période de tensions. Les demandes diplomatiques pour le survol d'un espace aérien par un avion militaire peuvent faire l'objet de manœuvres dilatoires ou de refus, limitant ainsi les options de projection et d'action aux seuls espaces internationaux. La capacité de projeter de la puissance depuis la mer s'affranchit de ces

contraintes, offrant une liberté d'action inégalée, particulièrement précieuse lorsque les tensions s'intensifient dans des régions comme la péninsule arabique.

Dans l'océan Indien, nous avons poursuivi notre lutte contre les trafics illicites, notamment le narcotrafic. Deux axes majeurs d'approvisionnement en stupéfiants vers l'Europe ont été identifiés : l'axe de la cocaïne depuis l'Amérique du Sud ; et, depuis le COVID, un axe de méthamphétamines fabriquées et exportées le long des côtes de Makran, à l'est de l'Iran et du Pakistan. Ce trafic passe par le nord-ouest de l'océan Indien, le canal du Mozambique, rejoint la Méditerranée, pour finalement entrer en Europe par les Balkans. Notre présence maritime sur cet axe a permis des saisies significatives de méthamphétamines.

Concernant la pêche illégale, un sujet d'importance croissante, nos observations ont par exemple révélé la présence constante de 80 à 160 navires de pêche industrielle chinois dans le bassin ouest de l'océan Indien, selon la saison. Ces véritables usines flottantes exploitent massivement les ressources halieutiques, soutenues par des navires frigorifiques assurant la liaison avec leur pays d'origine. Ce phénomène, également observé autour de l'Amérique du Sud, appelle à des travaux de régulation pour préserver les ressources marines pour les générations futures. Parallèlement, nous pouvons nous féliciter de l'efficacité de notre protection des zones économiques exclusives et des zones de pêche françaises mais la pression ne cesse de s'accroitre.

La surpêche pratiquée par certains pays constitue un véritable fléau, avec des capacités de prélèvement qui sont véritablement alarmantes. J'ai pu constater ce phénomène de mes propres yeux lors d'un vol commercial au-dessus de l'océan Indien, où j'ai été stupéfait par l'ampleur des activités de pêche nocturne visibles depuis les airs. Cette situation est également observée par nos forces navales.

En tant que nation défendant le droit international et la préservation de l'environnement, la France se doit d'aborder cette problématique, notamment dans le cadre de la conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc). Nos marins sont particulièrement sensibles à ces enjeux. Ils s'impliquent activement dans la préservation de l'environnement, non par simple obéissance, mais par conviction profonde. Leur engagement reflète les valeurs défendues par la France et la Marine nationale.

Concernant nos activités à l'Est, je tiens à souligner l'importance de l'opération La Pérouse menée dans les détroits indonésiens. Cette initiative française a rapidement fédéré neuf États partenaires, démontrant ainsi la crédibilité et l'influence de notre pays dans cette région stratégique. Ces détroits, véritables artères du commerce mondial, voient transiter un volume de trafic colossal. Le détroit de Malacca, à lui seul, accueille 80 000 navires par an, soit un navire majeur toutes les cinq minutes. Notre capacité à coordonner le contrôle de ces zones avec des partenaires régionaux constitue un atout significatif.

Quant aux défis à venir, ils sont nombreux et empreints d'incertitudes. La situation en Ukraine et ses répercussions sur la diplomatie mondiale soulèvent de nombreuses questions. L'éventualité d'un cessez-le-feu en Ukraine pose la question des modalités de réouverture des détroits turcs contrôlant l'accès à la mer Noire. De plus, la présence d'environ un millier de mines en mer Noire, principalement posées par la Russie, nécessitera une opération de déminage d'envergure pour sécuriser à nouveau cette zone maritime cruciale pour le commerce en général et l'économie ukrainienne en particulier.

Enfin, la situation autour de Taïwan reste également un sujet de préoccupation majeur. Face à ces incertitudes, notre rôle est de maintenir notre capacité d'action, afin de pouvoir répondre efficacement aux directives du chef des armées et du chef d'état-major des armées.

**M. le président Jean-Michel Jacques.** Je cède à présent la parole aux orateurs de groupe.

**Mme Stéphanie Galzy (RN).** L'engagement quotidien de nos armées pour la protection des Français est souvent méconnu du grand public. Le décès tragique du sergent Maxence Roger lors d'une opération contre l'orpaillage illégal en Guyane nous le rappelle douloureusement. Je souhaite mettre en lumière un autre combat crucial mené par la marine nationale : la lutte contre le trafic de drogue. Au large de la Guyane et des Antilles, nos marins risquent leur vie pour combattre ce fléau que certains, y compris au sein de cette Assemblée, voudraient légitimer, voire légaliser. Les résultats sont éloquents : en 2024, la marine nationale a saisi 47,8 tonnes de produits stupéfiants, représentant 55 % des saisies à l'échelle nationale. Au nom du groupe Rassemblement National, je tiens à vous féliciter pour ces actions remarquables.

En tant que sous-chef opérations auprès du chef d'état-major de la marine, vous avez une vision globale de ce combat exigeant, qui nécessite une mobilisation importante de moyens humains et matériels. Des capacités hauturières, des avions de patrouille maritime et des commandos marins sont sollicités. Disposez-vous des moyens suffisants pour mener à bien cette mission, sachant qu'elle n'est qu'une parmi tant d'autres confiées à la marine nationale ?

Dans le programme présidentiel de Marine Le Pen, nous demandons la mise en service de trois patrouilleurs outre-mer supplémentaires pour renforcer cette lutte. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles et des retards de livraison de capacités soulignés par un récent rapport sénatorial, nous nous interrogeons sur l'adéquation des moyens disponibles et leur maintien en conditions opérationnelles. Selon votre expertise, quelles capacités devraient être renforcées et quels segments devraient être priorisés dans la lutte contre le narcotrafic ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Vous avez raison de souligner l'importance du volume de stupéfiants interceptés en 2024, qui témoigne effectivement d'une progression significative. Cette augmentation s'explique par deux facteurs : d'une part, une intensification du trafic, et d'autre part, une amélioration notable de notre efficacité opérationnelle. La question cruciale est de savoir si nous parviendrons à inverser la tendance. Bien que je ne puisse pas vous apporter une réponse définitive, je peux affirmer avec certitude que les efforts engagés ces dernières années ont considérablement accru notre efficacité, comme en attestent les chiffres. Il convient de préciser que ces résultats ne sont pas le fruit du hasard. La lutte contre le trafic de drogue repose sur un système global et cohérent, allant bien au-delà des seuls moyens matériels. Notre programmation vise à développer cet ensemble de manière cohérente, permettant ainsi une progression constante de notre efficacité.

Les nouveaux patrouilleurs outre-mer (POM), qui remplacent les P400, représentent une avancée significative en termes de performances. Bien qu'un navire ne puisse être présent simultanément à deux endroits, ces nouveaux bâtiments offrent des capacités supérieures à

leurs prédécesseurs. De plus, contrairement à la situation antérieure où le remplacement des patrouilleurs de 400 tonnes n'était pas assuré, nous disposons aujourd'hui d'une flotte en cours de renouvellement et plus performante.

Un aspect particulièrement novateur concerne l'intégration de capacités de drones sur quasiment tous nos patrouilleurs, répondant ainsi à la nécessité d'étendre notre champ de surveillance. Cette évolution technologique nous permet de surmonter les limitations traditionnelles liées à la rotondité de la terre, offrant ainsi une portée de détection considérablement accrue. Cette capacité étendue est cruciale pour l'interception de navires suspects dont la position exacte n'est pas toujours connue au départ de nos missions.

Ma recommandation serait de poursuivre la mise en œuvre du plan actuel, idéalement dans les délais prévus, en veillant à maintenir la cohérence entre les différents éléments du dispositif. Cela implique une coordination étroite entre la production des patrouilleurs outre-mer et celle des avions de surveillance maritime Albatros, afin d'optimiser l'efficacité globale de notre dispositif de lutte contre le narcotrafic.

J'aborde la question des commandos que vous avez évoquée. Effectivement, nous utilisons des unités spécialisées pour des actions de précision, comme nous l'avons récemment démontré. Nous avons notamment intercepté un *go fast*, un bateau extrêmement rapide, même de nuit, grâce à un tireur d'élite qui a neutralisé ses moteurs hors-bord alors que l'embarcation filait à 40 nœuds. Cette opération complexe illustre la nécessité de continuer à perfectionner l'ensemble de nos capacités, tout en veillant à leur cohérence.

Par ailleurs, en tant que nation attachée au respect du droit, nous menons toutes nos actions dans un cadre légal strict. Nous cherchons constamment à adapter nos procédures pour gagner en réactivité. Ainsi, un récent décret du Conseil d'État nous autorise désormais dans certains cas à ouvrir le feu plus rapidement sur des cibles spécifiques, comme les moteurs d'un bateau transportant plusieurs tonnes de cocaïne à grande vitesse. Cette évolution nous permet d'agir avant que le navire n'entre dans les eaux territoriales d'un autre État ou avant que nos hélicoptères n'atteignent la limite de leur autonomie: nous devons souvent agir dans les dernières minutes d'autonomie de nos appareils, ce qui exige un professionnalisme extrême pour aligner toutes les ressources nécessaires à l'interception. Nous disposons donc maintenant d'un système cohérent, mais il est impératif de respecter les calendriers de livraison des équipements pour maintenir son efficacité.

**M. François Cormier-Bouligeon (EPR).** Au nom de mon groupe, je souhaite tout d'abord rendre hommage au sergent Maxence Roger et au second maître Léo Soulas, récemment disparus. Amiral, nous tenons à saluer l'action déterminante de la marine nationale dans un contexte maritime mondial de plus en plus tendu. La France, forte du deuxième espace maritime mondial, fait face à une multiplication des menaces : piraterie, trafics illicites, manœuvres de puissances concurrentes, attaques hybrides et asymétriques.

Parmi les zones les plus sensibles figure incontestablement la mer Rouge. La recrudescence des attaques ciblées menées par les milices houthies, soutenues par l'Iran, contre des navires de commerce occidentaux, asiatiques ou du Golfe, représente un défi majeur à la liberté de navigation, à la sécurité énergétique et au commerce mondial. Le détroit de Bab el-Mandeb, que vous connaissez parfaitement pour y avoir commandé nos forces, est aujourd'hui l'un des points les plus sensibles de la planète.

Quels enseignements tirez-vous de cette crise persistante en mer Rouge, avec votre double expérience d'ancien ALINDIEN et d'actuel ALOPS ? Quelles leçons opérationnelles et stratégiques devons-nous en tirer ? Pourriez-vous détailler l'engagement actuel de la marine nationale dans cette zone ? Quelle est l'ampleur de notre contribution, notamment dans le cadre de dispositifs comme Aspides, destinés à la protection de la flotte marchande, ou d'autres dispositifs visant à surveiller et sécuriser les voies maritimes essentielles ? Comment se déroule la coopération avec nos partenaires européens et américains ?

Enfin, cette situation nous amène à réfléchir à notre autonomie stratégique dans le domaine maritime. Le député Yannick Chenevard, ici présent et auteur d'un rapport salué ce matin même par l'amiral Vaujour, propose l'idée d'une flotte stratégique française capable de renforcer notre résilience logistique, d'assurer le soutien de nos opérations et de sécuriser nos approvisionnements critiques. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Votre question est extrêmement complète et pertinente. Je connais effectivement bien la zone. Le capitaine de vaisseau Roussel, mon adjoint actuel, la connait également puisqu'il était le premier commandant adjoint de l'opération Aspides.

Je pense qu'il y a des moments où nous pouvons éprouver une certaine fierté, et notre action en mer Rouge en fait partie. J'ai pu constater depuis Abu Dhabi que l'Assemblée nationale s'est levée pour applaudir nos marins lorsque le Ministre en a parlé, et je vous en suis reconnaissant. Mon souvenir de ces événements est très clair, ayant quitté Abu Dhabi le 23 août, peu après la tentative échouée d'arraisonnement du pétrolier *Sounion*.

Bien que la situation se soit quelque peu apaisée en mer depuis fin août, la menace persiste. La milice houthie continue d'être largement approvisionnée, notamment par l'Iran, mais probablement pas uniquement. Pour donner une idée de l'ampleur du problème, près de 800 vecteurs offensifs ont été lancés contre le trafic maritime sur la période, incluant plus de 300 drones, plus de 250 missiles balistiques, des drones de surface et des missiles de croisière. Une telle panoplie dépasse largement les capacités d'une simple milice.

Concernant les enseignements, je dirais que nous étions bien préparés à cette situation, notamment grâce à des entraînements comme Polaris, concept lancéen 2021, qui ont constitué une véritable rupture dans notre capacité à employer la force efficacement sous les ordres de nos autorités. Notre présence en mer Rouge a débuté le 8 décembre 2023, soit deux mois et demi avant l'arrivée de l'Union européenne en février 2024. Durant cette période, nous avons opéré en coordination étroite avec les Américains, sans être sous leur commandement. Cette coordination implique un partage de la situation opérationnelle et une interopérabilité parfaite, fruit de nos investissements communs. Cela nous permet de voir ce qu'ils voient, de communiquer efficacement, et de faire entendre notre voix. J'ai ainsi pu

établir des relations particulièrement privilégiées avec le commandant de la cinquième flotte des États-Unis.

Les principaux enseignements sont les suivants : nous étions globalement bien préparés, réactifs, et immédiatement capables de défendre les intérêts français, c'est-à-dire les bâtiments dépendant de nos opérateurs ou battant pavillon français traversant la zone. Nous avons défendu notre pavillon avec efficacité, accomplissant ainsi une mission historique de la marine : Bien que notre marine soit très moderne et en constante adaptation, certaines missions demeurent inchangées, comme celle de maintenir ouvertes les lignes de communication maritimes.

Un autre enseignement important concerne notre adaptabilité. Face à la menace croissante des drones, notamment les drones Shahed, nous avons su nous adapter rapidement.

Face à cette menace, nous avons rapidement déployé des systèmes de brouillage, dont le coût d'utilisation est inférieur à celui d'un missile de défense aérienne. J'ai d'ailleurs tenu à souligner lors d'une conférence de presse que l'enjeu principal n'était pas tant le coût de l'arme d'interception, mais la valeur de ce que nous protégeons, en l'occurrence nos marins, nos navires, notre efficacité opérationnelle et notre réputation. Notre capacité d'adaptation nous permet désormais d'utiliser des systèmes de lutte non cinétique, notamment des dispositifs de brouillage. Bien que cette solution ne soit pas parfaite, elle élargit notre éventail d'options. Notre préparation sur le long terme et notre agilité à nous adapter constituent des enseignements cruciaux.

Concernant la contribution française, dès le lancement de l'opération de l'Union européenne, nous avons placé nos moyens sous le commandement tactique de cette mission. Je conservais le contrôle opérationnel à Abu Dhabi, tandis que le chef d'état-major des armées maintenait le commandement opérationnel, qu'il ne délègue jamais. Nous avons confié et continuons de confier le commandement tactique de la frégate française à l'opération européenne Aspides. Cette décision témoigne de notre engagement envers l'Europe et de notre volonté de démontrer à nos partenaires européens l'efficacité de cette approche.

Je vous recommande vivement le reportage réalisé par Dorothée Olliéric pour France 2 sur la frégate *Alsace*. En trois minutes de reportage, elle a su capter l'intensité de la situation vécue par nos marins sous le feu ennemi, offrant un témoignage plus éloquent que n'importe quel discours. Notre engagement se poursuit avec la présence d'une frégate, généralement sous le commandement de l'opération européenne. À la fin de cette mission, nous maintiendrons notre présence dans la région, étant donné nos bases et nos intérêts stratégiques. Il est important de noter que nous sommes la seule nation européenne disposant de bases dans cette zone.

Concernant notre autonomie stratégique, je suis personnellement très impliqué dans la concrétisation de l'initiative proposée par le député Chenevard sur la flotte stratégique. Nous travaillons activement avec le Secrétariat général de la mer (SGMer) pour nous préparer à des scénarios plus complexes que ceux auxquels nous sommes actuellement confrontés. L'objectif est de disposer d'une flotte civile capable de soutenir les actions de la marine nationale. Votre proposition, monsieur le député, est fondamentale et je vous en remercie. Il est crucial que nous nous en saisissions collectivement. Je rappelle que durant l'opération Daguet, pendant la guerre du Golfe, plusieurs dizaines de bâtiments civils avaient été

mobilisés pour soutenir notre effort militaire. Nous devons retrouver cette capacité, et nous y travaillons avec détermination, progressant chaque jour sur ce sujet.

**M. Emmanuel Fernandes (LFI-NFP).** Je souhaite vous interroger spécifiquement sur deux zones d'engagement de la marine nationale : le Proche-Orient et la zone Baltique.

Concernant le Proche-Orient, le porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Dixmude* a été déployé en novembre 2023 au large des côtes de Gaza pour soigner des blessés gazaouis. Cette mission s'est achevée deux mois plus tard, après avoir pris en charge 120 blessés graves. Sachant que les équipements médicaux d'un PHA sont dimensionnés pour une population d'environ 7 000 personnes, ils ne peuvent évidemment pas répondre aux besoins médicaux de l'ensemble de la population de Gaza, livrée à la guerre génocidaire de Benyamin Netanyahou et son blocus humanitaire criminel. Pourquoi cette opération n'a-t-elle pas été maintenue, compte tenu des besoins médicaux immenses des Gazaouis ? Est-ce dû à des contraintes de maintien en conditions opérationnelles ? Par ailleurs, des ONG comme Médecins sans frontières disposent d'hôpitaux gonflables pouvant accueillir plusieurs dizaines de personnes. Serait-il envisageable de déployer ce type d'équipements au sol depuis un PHA ?

Par ailleurs, l'opération Baltic Sentry, lancée en janvier 2025 par l'Otan, vise à surveiller la mer Baltique, principalement pour protéger les infrastructures critiques telles que les câbles numériques et électriques sous-marins ou les gazoducs. Des avions de patrouille maritime Atlantique 2 ont été déployés dans ce cadre, l'un d'entre eux ayant d'ailleurs été illuminé par la défense sol-air russe, comme vous l'avez mentionné. Une frégate est également actuellement déployée. La France dispose-t-elle des capacités pour mener en autonomie et sur le long terme une opération comparable, par exemple dans un scénario où un pays mènerait des opérations de guerre hybride dans le Pacifique ou l'océan Indien pour nuire à un autre territoire dans ces régions ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Concernant votre première question, je tiens à préciser que le *Dixmude* n'était pas en mer lors de son intervention, mais à quai en Égypte, à El-Arish, ce qui facilitait grandement les mouvements.

Il convient de se demander si la mission première d'un PHA est d'être transformé durablement en hôpital à quai, ou si cette fonction ne serait pas plus adaptée à un ferry modifié dans le cadre du concept de flotte stratégique que nous venons d'aborder, capable d'embarquer des capacités hospitalières, dans une logique expéditionnaire. Je pense que la solution réside davantage dans cette seconde option, car nos PHA, qui sont également des porte-drones, sont sollicités pour d'autres missions cruciales. Par exemple, nos PHA ont été mobilisés cet automne comme capacité prépositionnée pour d'éventuelles évacuations de ressortissants. Bien qu'il n'ait pas été nécessaire d'intervenir à terre pour évacuer nos ressortissants et ceux de nos partenaires européens, nous avons maintenu cette capacité en alerte.

Dans le cas que vous évoquez, le recours aux capacités des forces armées a constitué la première réponse d'urgence. Cependant, il est ensuite nécessaire de rechercher des solutions plus pérennes, permettant aux capacités militaires d'être employées pour leurs missions premières. Pour un PHA, il s'agit notamment d'assurer des évacuations de ressortissants, comme nous l'avons fait en 2006 lorsque le *Mistral* a évacué environ

6 000 ressortissants français et européens du Liban. Nous nous étions préparés à une opération similaire cet automne. C'est la raison pour laquelle je considère que le concept de flotte stratégique et sa déclinaison dans l'appui à la défense, sous forme de flotte maritime de complément, sont particulièrement pertinents pour faire face aux défis qui nous attendent.

Concernant l'opération *Baltic Sentry* et notre capacité à mener des opérations similaires dans des régions plus éloignées, il faut prendre en compte « la tyrannie des distances ». La distance accroît la complexité de nos opérations, mais nous réalisons des progrès significatifs dans ce domaine. Nos territoires d'outre-mer nous confèrent des responsabilités que nous nous efforçons d'assumer dans les meilleures conditions possibles. Ils nous offrent également des points d'appui stratégiques enviés par d'autres nations. J'ai pris pleinement conscience de cet avantage lors du lancement de l'opération de l'Union européenne en mer Rouge. Fort de mes dix-neuf années d'expérience en navigation, je peux affirmer que mener des opérations durables dans cette zone ne pose pas de difficulté majeure grâce à nos bases à Djibouti, Abu Dhabi, et à La Réunion.

Notre culture expéditionnaire et notre expérience avec le groupe porte-avions nous permettent d'opérer sur le long terme. Nous disposons de navires de soutien, notamment le bâtiment ravitailleur de flotte, fruit d'une collaboration réussie entre les Chantiers de l'Atlantique, la direction générale de l'armement (DGA), l'état-major des armées et Naval Group. Ces atouts nous confèrent une capacité d'endurance remarquable.

Concernant nos capacités dans le Pacifique, bien que la distance pose un défi supplémentaire, nos moyens outre-mer se renforcent continuellement. Nous sommes passés d'une situation où un navire désarmé n'était pas remplacé à un dispositif plus cohérent, même s'il ne comprend pas de bâtiment de transport léger (Batral). Cette évolution s'inscrit dans une réflexion globale sur le développement de nos capacités, visant à optimiser l'utilisation des ressources allouées par nos concitoyens pour défendre les intérêts de la France.

**M. Thierry Sother (SOC).** Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour la précision de vos propos, qui nous permettent d'appréhender avec lucidité les défis auxquels notre marine nationale est confrontée. Vous avez souligné l'intensification et la complexification de la conflictualité navale, caractérisées par le retour des stratégies de puissance, la prolifération des menaces hybrides, la saturation des zones d'intérêts stratégiques, et le recours accru à des acteurs non étatiques ou à des moyens autonomes opérant sous le seuil de la guerre ouverte.

Lors d'un point presse en février 2025 sur les enseignements maritimes tirés des trois années du conflit russo-ukrainien, vous avez mis en exergue deux points cruciaux : la réduction de la boucle de décision et la conjugaison d'armes d'usure et de précision. C'est précisément sur ces aspects que je souhaite vous interroger. Des efforts de modernisation ont été engagés pour réduire le temps entre la détection de la menace et sa neutralisation, notamment grâce à l'intégration d'intelligences artificielles embarquées et à la massification des données. Ces outils de traitement en temps réel sont devenus essentiels pour conserver l'initiative opérationnelle dans des espaces aussi disputés que l'Atlantique Nord, la Méditerranée orientale ou la mer Baltique. Pourriez-vous approfondir le développement de cette capacité d'adaptation, d'autant plus cruciale que la marine nationale est en contact quotidien avec des forces russes dans ces zones stratégiques ?

Vous avez également évoqué l'articulation entre armes d'usure et armes de précision, permettant d'adapter les effets aux scénarios de haute intensité ou de guerre longue. Ces évolutions doctrinales témoignent de la capacité de la marine à repenser son rapport au temps, à la masse et à la létalité. Cependant, cette transformation permanente se heurte à une contrainte capacitaire bien connue : un format de flotte restreint, des ressources humaines sous pression et des zones d'engagement en constante expansion. La soutenabilité du modèle naval français est ainsi remise en question.

Comment envisagez-vous, à moyen terme, une hiérarchisation stratégique des priorités navales françaises ? Dans quelle mesure les coopérations interalliées peuvent-elles renforcer notre efficacité sans affaiblir notre autonomie stratégique ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Concernant la boucle de décision, nous investissons depuis de nombreuses années dans l'amélioration de notre compréhension des théâtres d'opérations. Cela nécessite des capacités de calcul importantes. J'évite délibérément d'utiliser le terme « intelligence artificielle » d'emblée, car nous disposons depuis près de trente ans de puissantes capacités de calcul sur nos navires. Les bâtiments de guerre offrent un environnement propice à l'installation de ces systèmes, disposant d'espace, d'énergie et de moyens de refroidissement adéquats.

Nous exploitons donc les technologies les plus avancées, passant de simples capacités de calcul à des algorithmes performants et aux prémices de l'intelligence artificielle. L'objectif consiste à comprendre plus rapidement la manœuvre de l'adversaire avant qu'il ne saisisse la nôtre, l'initiative en mer étant fondamentale. Historiquement, les combats navals sont brefs, mais décisifs, et cette réalité perdure. Cette compréhension accrue nous permet également d'optimiser l'emploi de nos systèmes d'armes. En temps de crise, lorsque les hostilités ne sont pas ouvertes, notre but est d'utiliser les armes le plus tard possible tout en évitant d'être surpris. En revanche, en situation de combat, l'initiative requiert une ouverture du feu plus précoce.

Vous avez évoqué les armes d'usure et de précision. Je préfère parler d'armes de décision, celles qui font réellement la différence. Le conflit ukrainien et la situation en mer Rouge ont mis en lumière cette dualité entre les armes d'usure, comme les drones employés par les Houthis, et les armes de décision, telles que les missiles balistiques qu'ils ont utilisés contre nos unités et que nous avons réussi à intercepter, dont deux tirés en salve. Cette problématique rejoint celle de l'intelligence artificielle. Nous cherchons à maintenir une cohérence dans notre approche, en renforçant nos capacités de calcul et d'intelligence artificielle pour optimiser le tempo de l'utilisation de nos armes, notamment les armes de décision. Notre objectif est d'anticiper davantage pour employer les armes d'usure de manière plus précoce si nécessaire. Nous ne nous focalisons pas sur une seule technologie, mais visons à maintenir un ensemble cohérent et équilibré de capacités.

Concernant la coopération interalliée, j'ai déjà eu l'occasion de souligner les progrès significatifs réalisés. Actuellement, au sein de l'Otan et de l'Union européenne, nous disposons de capacités de connexion à distance entre navires. L'avènement prochain des constellations en orbite basse, permettant l'accès aux communications satellitaires sur nos téléphones portables, soulève certes des inquiétudes quant aux nouvelles vulnérabilités potentielles, mais offre également des opportunités sans précédent. L'échange d'informations en temps réel entre bâtiments, permettant le partage instantané de la situation tactique, est

désormais une pratique systématique et efficace entre les navires de l'Union européenne et de l'Otan. Nous poursuivons activement les avancées technologiques dans ce domaine, et l'interopérabilité en matière d'échange d'informations atteint un niveau satisfaisant.

Néanmoins, la décision d'emploi des armes demeure une prérogative éminemment souveraine, ce qui explique la difficulté conceptuelle d'envisager, par exemple, un porte-avions partagé entre vingt-sept pays. Cette réalité souligne la cohérence de notre approche, afin de ne pas créer de déséquilibre.

**M. Jean-Louis Thiériot (DR).** Je vous remercie pour la clarté de vos exposés, qui me rappellent nos échanges après la mission Polaris, ou aux Émirats Arabes Unis. Ma question porte sur un sujet moins stratégique, mais néanmoins crucial : le déminage potentiel de la mer Noire dans l'hypothèse d'un cessez-le-feu et de la réouverture des détroits. Vous avez évoqué la présence d'environ 1 000 mines dans cette zone. Comment envisagez-vous la participation française et européenne à ces opérations de déminage, compte tenu de notre transition actuelle en matière de guerre des mines ?

Nous disposons encore de nos chasseurs de mines tripartites, tandis que le système de lutte anti-mines marines futur (SLAMF) commence à se concrétiser, avec le premier drone déclaré opérationnel par la DGA en 2024. Dans ce contexte de transition, quelle contribution pouvons-nous apporter ? Faut-il envisager des opérations en mer avec nos chasseurs de mines tripartites éprouvés, ou privilégier des opérations depuis la terre avec des drones ? Quel rôle peuvent jouer nos partenaires, notamment les pays du Benelux et le Royaume-Uni, reconnus pour leur expertise en déminage ? Comment concevez-vous cette éventuelle opération qui pourrait contribuer à la résolution du conflit ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Il convient de préciser certains éléments concernant la situation en mer Noire. Bien que notre vision de la menace des mines ne soit pas exhaustive, nous savons avec certitude que de nombreuses mines, notamment aérolarguées, ont été déployées par les forces russes.

Il est important de souligner que, malgré la fermeture des détroits aux bâtiments militaires des nations non riveraines, la France n'a jamais cessé sa présence en mer Noire. Nous continuons à déployer régulièrement nos avions de patrouille maritime Atlantique 2. Récemment, un de ces appareils a été mis en place pendant trois semaines à Constanţa, en Roumanie, effectuant des vols au-dessus de la mer Noire. Cette présence nous permet de maintenir une compréhension approfondie de la situation.

Nous participons également à des activités qui, bien que non directement liées au déminage des eaux ukrainiennes, visent à renforcer notre capacité de coopération future avec nos partenaires régionaux : la Turquie, la Roumanie et la Bulgarie. Ces pays accordent une importance particulière à notre présence, reconnaissant la position unique de la France dans le conflit et notre expertise reconnue dans le domaine de la guerre des mines.

Votre question soulève un point crucial : la menace des mines navales reste plus que jamais une réalité prégnante. Cette constatation devrait guider nos réflexions et nos décisions futures.

**M. Damien Girard (EcoS).** Je souhaite aborder la question cruciale des grands fonds marins, un espace qui devient un champ de confrontation stratégique majeur. Ces zones recèlent non seulement des ressources minérales considérables, mais abritent également des infrastructures vitales telles que des câbles de communication, des réseaux énergétiques et des capteurs scientifiques. Une atteinte ciblée à ces installations pourrait gravement compromettre notre économie, notre sécurité et notre souveraineté.

Avec ses 10,2 millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes, la France se trouve dans une position à la fois privilégiée et vulnérable. Notre pays est fortement câblé, connecté et stratégiquement positionné, mais potentiellement exposé à des menaces diverses. La stratégie ministérielle de 2022 marque une ambition claire dans ce domaine. Cependant, la marine nationale reste l'un des contributeurs dans un écosystème encore trop dispersé. Le flou juridique et la difficulté d'attribuer avec certitude d'éventuels actes hostiles envers nos infrastructures sous-marines constituent des entraves à l'action de nos forces navales.

Dans ce contexte, quel est votre avis sur le dimensionnement actuel des moyens dédiés par la marine nationale à cette mission ? Quelles capacités vous semblent-elles aujourd'hui indispensables pour que la France passe d'un rôle contributif à un rôle pleinement souverain dans ce domaine ? Face aux menaces hybrides ou clandestines, comment envisagez-vous la construction d'une doctrine de réciprocité ou de dissuasion active sans franchir les lignes d'une escalade ?

Enfin, concernant les ressources minières en eaux profondes, la France a adopté une position prudente via un moratoire, renonçant à leur exploitation directe. Cette ligne doit, à mon sens, être réaffirmée. L'exploitation de ces ressources constituerait une erreur majeure sur les plans écologique, géopolitique et éthique. Néanmoins, il est crucial de développer nos capacités de contrôle et de veille sur ces zones pour en empêcher l'appropriation par d'autres puissances. Quelle est votre position sur ce sujet ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Notre stratégie, établie en 2022, se révèle cohérente et pionnière, malgré certains défis imprévus. Cette approche réfléchie face aux enjeux stratégiques émergents démontre notre rigueur méthodologique. Concernant le développement de nos capacités, nous avons initialement lancé des initiatives exploratoires, privilégiant l'expérimentation avant toute consolidation patrimoniale. Cette démarche vise à garantir un emploi souverain et, si nécessaire, une capacité d'action défensive ou offensive.

Nos progrès sont significatifs, notamment dans le domaine des drones sous-marins. Notre collaboration avec Kongsberg, opérateur norvégien reconnu, ainsi qu'avec des opérateurs français, témoigne de notre dynamisme. Notre excellence dans la pose de câbles sous-marins, où la France détient 30 % du marché mondial, illustre notre compétitivité technologique, particulièrement dans le domaine des véhicules téléguidés (ROV). Ainsi, une entreprise française, spécialisée dans la pose de câbles, nous permet actuellement de tester ces ROV à très grande profondeur, avec des résultats prometteurs. Bien que nous puissions certainement accélérer et intensifier nos efforts, notre approche méthodique s'avère judicieuse. Elle nous permet d'orienter nos investissements de manière pertinente, en testant les technologies avant leur acquisition patrimoniale.

L'objectif de souveraineté demeure central, nécessitant encore du temps et des efforts. Nos progrès sont constants, comme en témoignent les échanges récents que vous avez eus avec l'amiral Chetaille, mon adjoint en charge de ces sujets. Actuellement, nous menons régulièrement des missions d'observation dans les eaux sous notre souveraineté.

**Mme Geneviève Darrieussecq (Dem).** Les missions de la marine nationale sont effectivement multiples et complexes, englobant la protection des infrastructures, des citoyens français à l'étranger, le respect du droit international et la réponse aux menaces hostiles.

Je souhaite aborder plus particulièrement la question de la pêche illégale, un sujet qui me tient à cœur. Vous avez évoqué cette problématique dans l'océan Indien, mais elle se manifeste également dans d'autres régions comme le golfe de Guinée, où nous luttons aussi contre la piraterie, et au large de la Guyane. Cette pêche illicite entraîne des conséquences graves sur l'environnement et l'alimentation des populations locales, notamment en Afrique où elle prive les habitants de ressources protéiques essentielles.

Vous mentionnez la présence de 80 à 160 bateaux et usines impliqués dans ces activités illégales. Ma question porte sur les moyens d'action une fois ces navires repérés. Quelles sont les procédures mises en œuvre pour les arrêter, les désarmer, les verbaliser et mettre fin à leurs activités ? J'ai le sentiment d'une certaine impuissance face à la récurrence de ce phénomène. Quels outils avons-nous à notre disposition pour lutter efficacement contre ce problème persistant ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Il convient de rappeler notre récente intervention dans le golfe de Gascogne contre un pêcheur britannique en infraction, actuellement retenu dans l'un de nos ports. Nous veillons scrupuleusement au respect du droit dans nos zones de souveraineté.

Notre action en Afrique est cruciale et très attendue par nos partenaires africains dans le domaine maritime. Grâce à la mission Corymbe et à nos adaptations récentes, nous avons pu les accompagner efficacement dans le développement de leur souveraineté, notamment pour la protection de leurs ressources halieutiques et la lutte contre les trafics illicites. Nos partenaires africains sont désormais capables de mener des opérations de saisie de stupéfiants et d'invoquer le droit pour faire respecter leur souveraineté dans leurs eaux territoriales.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) demeure un défi majeur dans le golfe de Guinée et autour de l'Amérique du Sud. En Guyane, notre action est particulièrement intense et parfois violente, nécessitant l'intervention de nos fusiliers et commandos face à des pêcheurs – notamment brésiliens – armés. Nous sommes contraints d'utiliser des armes non létales pour nous défendre contre des agressions au fusil de chasse. Globalement, nos zones économiques exclusives sont relativement bien respectées, mais nous restons vigilants face à une pression croissante, qui teste régulièrement l'efficacité de nos dispositifs.

**Mme Anne Le Hénanff (HOR).** L'amiral Vaujour a précédemment souligné l'existence de deux catégories de pays : ceux qui possèdent les outils de la puissance, jouissant ainsi d'autonomie et d'influence, et ceux qui en sont dépourvus, se trouvant par conséquent dépendants d'un tiers. La France appartient fort heureusement à la première catégorie, notamment grâce à sa dissuasion nucléaire et à son porte-avions. L'influence et la puissance françaises reposent également sur ses alliances et coopérations.

C’est précisément sur ce dernier point que je souhaite vous interroger. Bien que la situation à Djibouti, que j’ai récemment visitée dans le cadre de mes fonctions parlementaires, soit d’un intérêt certain, je concentrerai ma question sur la présence française en Asie du Sud-Est. Pourriez-vous nous éclairer sur les relations et coopérations que la marine entretient avec les pays de cette zone ? Existe-t-il des partenaires privilégiés avec lesquels nous avons établi des accords ou des traités spécifiques ? Quelles nouvelles alliances pourrions-nous envisager pour renforcer la sécurité régionale ou servir les intérêts français ? Enfin, quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés dans cette région ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Notre dispositif dans la zone Asie-Pacifique connaît actuellement une évolution positive, axée sur une cohérence d’ensemble qui constitue notre marque distinctive. La fonction de FRPACOM, confiée à l’amiral Guillaume Pinget, commandant les forces françaises du Pacifique basées à Tahiti, assure la coordination de l’action française vis-à-vis de l’ensemble des partenaires de la zone. Cette coordination englobe également les actions menées par nos forces en Nouvelle-Calédonie.

Notre objectif est de développer une approche cohérente vers l’Asie du Sud-Est. Le général commandant les forces en Nouvelle-Calédonie est chargé de développer des partenariats spécifiques, le tout s’inscrivant dans une stratégie globale supervisée par le FRPACOM. Nous pouvons compter sur plusieurs partenaires clés dans la région, grâce à la position et aux valeurs défendues par la France.

À l’ouest de la zone, l’Inde joue un rôle crucial. Notre partenariat stratégique, établi en 1998, transcende les simples questions de défense et se caractérise par une confiance mutuelle permettant un dialogue quasi quotidien avec les décideurs indiens. Singapour constitue également un appui important. Le soutien apporté lors du déploiement Clemenceau 25 autour du porte-avions *Charles-de-Gaulle* en témoigne. Nos relations avec l’Indonésie continuent de se développer, comme l’illustre leur accord récent pour nous soutenir à quai, un privilège qui nous a été accordé de manière exclusive. Le Japon nous apporte un soutien régulier, s’inscrivant dans une approche occidentale. Quant à l’Australie, malgré quelques tensions passées, nos intérêts convergent fondamentalement dans la région. Les Australiens nous ont soutenus et attendent notre présence, reconnaissant l’importance des positions françaises.

Notre stratégie vise à renforcer nos intérêts tout en développant des partenariats, sans jamais compromettre nos valeurs. Nous utilisons nos forces pour soutenir l’action diplomatique française de manière efficace, sans jamais nous renier. Cependant, des défis persistent. Nous avons récemment assisté à des essais de missiles balistiques conduits par la Chine, dont les retombées se sont approchées dangereusement de notre zone économique exclusive (ZEE) dans le Pacifique, une situation inédite depuis longtemps.

**M. le président Jean-Michel Jacques.** Nous passons maintenant à une séquence de quatre questions individuelles complémentaires.

**Mme Nadine Lechon (RN).** Le 27 décembre dernier, la Chine a inauguré le *Sichuan*, le plus grand vaisseau d’assaut amphibie au monde, illustrant ses ambitions croissantes dans la région Indo-Pacifique.

La France dispose depuis longtemps d'une capacité amphibie reconnue, comme en témoignent les performances remarquables de la force aéromaritime de réaction rapide (FRSTRIKEFOR) lors d'exercices. Ces forces amphibies sont cruciales pour deux raisons principales : elles permettent une projection de puissance globale et offrent la capacité de secourir rapidement nos territoires d'outre-mer en cas de menace. Cette dernière fonction est particulièrement importante pour nos compatriotes du Pacifique, notamment les habitants de Wallis-et-Futuna, qui ont bénéficié de la présence de nos forces lors de l'opération Croix du Sud le mois dernier.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous éclairer sur l'état actuel de nos capacités amphibies ? Quels sont les besoins et les attentes identifiés ?

**M. Sébastien Saint-Pasteur (SOC).** Ma question porte sur l'enjeu crucial de la lutte anti-drones, particulièrement à la lumière des événements observés en mer Noire et des évolutions au sein de l'US Navy. Nous sommes confrontés à un défi à la fois technique et économique. Il est en effet difficile de maintenir une défense viable lorsque nous devons contrer des drones dont le coût se chiffre en milliers d'euros avec des missiles dont le prix s'élève à plusieurs millions d'euros. En tant que parlementaires, nous sommes également chargés de traiter les enjeux budgétaires liés à cette problématique. Amiral, quelle est votre vision sur la soutenabilité de notre stratégie de défense face à cette menace, compte tenu des observations réalisées sur divers théâtres d'opérations et au sein d'autres flottes ?

Je tiens également à vous remercier pour avoir souligné avec justesse les enjeux liés à la préservation des ressources halieutiques et à la lutte contre le narcotrafic.

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Je réponds d'abord à votre question sur la lutte anti-drones. Face au niveau de menaces rencontrées en mer Rouge, nous sommes préparés sur le long terme et capables de réagir rapidement. Les choix de nos prédécesseurs se sont avérés judicieux, car développer un système interceptant une salve de deux missiles balistiques nécessite un temps considérable. Nous disposons de cette capacité.

Concernant la lutte contre les armes d'usure comme les drones, nous progressons sur plusieurs axes. Nous avons déployé une nouvelle typologie de canons sur les bâtiments ravitailleurs de force, qui équipera prochainement les patrouilleurs hauturiers remplaçant nos Avisos conçus en 1969. Ce canon de plus petit calibre, mieux adapté à la lutte anti-drones, est une conception française Nexter-Thales très prometteuse, offrant un coût par neutralisation (*cost per kill*) nettement inférieur aux armes du haut du spectre. Nous devons nous féliciter des choix de nos prédécesseurs qui nous permettent précisément d'agir dans le haut du spectre. Cette capacité, si elle devait être développée maintenant, ne serait pas opérationnelle avant 2030. Elle est éprouvée, et nous confère une liberté de déploiement, notamment la capacité de traverser des zones contestées sous menace comme la mer Rouge.

Certes, nous devons encore réduire le coût par neutralisation. Nos industriels y travaillent, guidés par nos directives, la DGA et notre retour d'expérience. Nous n'avons pas encore atteint une efficacité et des performances comparables à celles de l'Iron Dome israélien dans certains domaines, mais nos développements s'opèrent de manière totalement souveraine. Nous disposons aujourd'hui de capacités de brouillage et de solutions non cinétiques.

Concernant les capacités amphibies, je vous remercie de souligner la qualité des équipes de l'état-major tactique FRSTRIKEFOR. L'édition 2025 de l'exercice Polaris se déroulera sur les côtes atlantiques, incluant une phase amphibie. Bien que le *Charles-de-Gaulle* soit en maintenance après cinq mois de déploiement, le concept de Polaris est si pertinent que les Britanniques ont déployé deux bâtiments amphibies à entraîner, et les Italiens ont récemment demandé à participer avec un navire. Deux bâtiments amphibies français se joindront à cet ensemble pour une séquence complète.

Je rappelle que nos capacités amphibies étaient prêtes à l'automne pour évacuer des ressortissants, notamment du Liban, y compris sans accès à un port. Une opération amphibie permet d'intervenir sur une plage ou un site rudimentaire pour évacuer ou extraire nos ressortissants. Je vous invite à suivre notre communication institutionnelle sur Polaris. Si vous souhaitez vous rendre à Brest le 11 juin, l'amiral Quérat, commandant interarmées et de zone maritime pour toute la façade Atlantique, qui supervise Polaris, sera ravi de vous accueillir.

**M. Jean-Michel Jacques, président.** Nous devrions effectivement recevoir l'amiral Quérat en audition ici. Nous aurons ainsi l'occasion d'échanger avec lui.

**Mme Catherine Rimbert (RN).** Amiral, notre environnement maritime, de la mer du Nord aux approches du détroit de Taïwan, est confronté à un retour préoccupant des menaces asymétriques, notamment celle de la mine navale, redevenue une arme stratégique à faible coût et à fort impact. Dans ce contexte, la transition vers le système de lutte anti-mine futur (SLAM-F) représente une évolution technologique majeure pour notre marine. Ce système entièrement robotisé, s'appuyant sur des drones de surface et sous-marins, permet d'engager nos plongeurs démineurs dans des conditions bien plus sûres. Cependant, face à l'intensification de la guerre sous-marine, ce modèle novateur soulève des interrogations.

Ma question est donc la suivante : dans un contexte de durcissement des menaces et de multiplication des foyers de crise, le SLAM-F garantit-il une réactivité opérationnelle suffisante en cas de saturation ? Plus précisément, face à l'augmentation des menaces de brouillage et de piratage observées dans les conflits actuels, pouvez-vous garantir la sécurité des systèmes connectés du SLAM-F ?

**M. Pascal Jenft (RN).** Amiral, en février dernier, vous avez présenté un retour d'expérience maritime du conflit en Ukraine, identifiant trois points d'attention majeurs : l'importance vitale du maintien des flux maritimes, la nécessaire combinaison entre armes d'usure et armes de précision, et l'impérieuse réduction du temps entre la détection de la menace et sa neutralisation. Ce constat semble conduire à ce que certains experts nomment le cinquième âge du combat naval, caractérisé par les systèmes autonomes maritimes. En raison de leur faible coût, permettant leur déploiement massif, et de leur grande endurance, assurant une véritable permanence du combat, nous assisterions à une révolution de la guerre en mer. L'attaque coordonnée de drones ukrainiens contre le patrouilleur *Sergeuï Kotov* en mars 2024 en est une illustration. Sommes-nous prêts à faire face à cette évolution ?

**Vice-amiral Emmanuel Slaars.** Concernant le système SLAM-F, nous collaborons étroitement avec nos industriels et la DGA pour optimiser son développement. Le risque de brouillage que vous évoquez avait été pris en compte dès la conception. Nous poursuivons une veille technologique constante sur ce sujet pour l'adapter continuellement. Ce n'est pas

un système figé. À l'instar du Rafale qui évolue en permanence, nous appliquons la même logique aux systèmes de transmission pour assurer leur pérennité.

Nous avons développé la capacité d'opérer dans un environnement où les systèmes de positionnement de type GPS pourraient être brouillés, s'appuyant sur une solide culture industrielle française dans ce domaine. Concernant sa capacité de projection, le SLAM-F a été conçu pour être transportable par A400M et nous devons veiller à ce que cela soit le cas, ce qui n'est pas possible avec un chasseur de mines traditionnel. Cela offre de nouvelles possibilités, bien que nous ayons toujours besoin de bâtiments porteurs pour des opérations de longue durée.

Il est important de noter que le système SLAM-F, comme tous les drones, est particulièrement efficace à proximité des côtes ou dans des mers fermées comme la Baltique, le golfe Arabo-Persique ou la mer Noire. Son utilisation en haute mer présente des défis supplémentaires, notamment en termes de visibilité et de stabilité, dus aux réalités physiques incontournables.

Quant à votre question sur le cinquième âge du combat naval, cette transition signifie que les drones nous apporteront une capacité complémentaire d'opération, particulièrement dans les espaces fermés ou à proximité immédiate d'une plateforme porteuse. Ils ne remplaceront pas entièrement les systèmes traditionnels, mais enrichiront notre arsenal opérationnel, nous permettant de répondre plus efficacement à l'évolution des menaces maritimes.

Nous ne disposons pas encore de drones capables d'opérer durablement dans des environnements contestés, que ce soit dans le domaine aérien ou de surface. Cette situation perdurera vraisemblablement longtemps, particulièrement pour les drones de surface. La raison en est simple : chaque type de plateforme présente des avantages et des inconvénients spécifiques. Un navire bénéficie d'une vision étendue grâce à sa position surélevée, tandis qu'un aéronef dispose d'un champ de vision encore plus vaste. Cependant, ce dernier ne peut agir directement sur l'eau et surement pas dans la durée. L'idéal serait de concevoir un engin hybride avion-navire, mais les compromis nécessaires limitent ses performances dans chaque domaine. Par conséquent, nous ne disposons pas d'une solution miracle.

Il est important de ne pas surestimer le potentiel des drones. Néanmoins, leur utilisation dans ces contextes reste pertinente. Nous prévoyons prochainement des expérimentations avec des industriels dans les eaux confinées de la Baltique, potentiellement depuis le Danemark, pour tester de nouvelles solutions de drones de surface. L'amiral Nicolas Vaujour a également évoqué précédemment notre travail sur l'utilisation de drones dans le cadre d'opérations amphibies face à une plage. Bien que ces applications ne concernent pas les opérations en haute mer, elles offrent une complémentarité intéressante, particulièrement dans les espaces confinés ou à proximité de nos installations portuaires.

*

**Informations relatives à la Commission**

En ouverture de sa réunion, la commission a nommé :

– M. Jean-Michel Jacques (EPR), président, MM. Yannick Chenevard (EPR) et Sébastien Saint-Pasteur co-rapporteurs d'une mission d'information flash, sur la mise en application de la LPM 2024-2030 ;

– MM. François Cormier-Bouligeon (EPR) et Aurélien Saintoul (LFI-NFP) co-rapporteurs d'une mission d'information intitulée « Les dépendances militaires de la France vis-à-vis de l'étranger » ;

– Mmes Anne-Laure Blin (DR) et Catherine Hervieu (Ecos) co-rapporteurs d'une mission d'information flash intitulée « L'arme du génie » ;

– MM. Didier Lemaire (Hor) et Thierry Tesson (RN) co-rapporteurs d'une mission d'information intitulée « La guerre électronique » ;

– Mme Sabine Thillaye (DEM) et M. Julien Limongi co-rapporteurs d'une mission d'information intitulée « La mobilité stratégique en Europe et dans les DROM » ;

– M. David Habib (LIOT) co-rapporteur d'une mission d'information commune, qui sera prochainement mise en place avec la commission des affaires étrangères, intitulée « Articulation et compatibilité des défenses européennes et atlantiques » ;

– Mme Sophie Errante (NI)°co-rapporteure d'une mission d'information commune, qui sera prochainement mise en place avec la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, intitulée « Changement environnementaux et enjeux de défense ».

*La séance est levée à douze heures cinquante-sept.*

*

* *

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* – M. Édouard Bénard, M. Christophe Bex, Mme Anne-Laure Blin, M. Yannick Chenevard, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Emmanuel Fernandes, Mme Stéphanie Galzy, M. Laurent Jacobelli, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Jenft, M. Bastien Lachaud, Mme Anne Le Hénanff, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. Thibaut Monnier, Mme Josy Poueyto, Mme Catherine Rimbert, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Aurélien Saintoul, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Thierry Sother, M. Thierry Tesson, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye

*Excusés.* – Mme Valérie Bazin-Malgras, M. Manuel Bompard, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Alma Dufour, M. Olivier Faure, M. Moerani Frébault, Mme Florence Goulet, M. David Habib, Mme Catherine Hervieu, M. Guillaume Kasbarian, Mme Lise Magnier, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Isabelle Santiago, M. Romain Tonussi, M. Boris Vallaud

*Assistait également à la réunion.* – M. Damien Girard